



# La Permanence-conseil en protection de l'enfant

## **Nouvelle offre pour un conseil libre, sans mandat, sans obligation, avec un-e professionnel-le de la protection de l'enfant**

Le secteur Protection de l'enfant (PE) des Services sociaux régionaux (SSRju) organise un après-midi par semaine une permanence-conseil où nous répondrons à diverses interrogations pouvant porter sur les thématiques suivantes :

- Enfants en difficulté et/ou en danger ;
- Mesures de protection de l'enfant ;
- Sort de l'enfant dans la procédure en séparation ou en divorce ;
- Soutien dans l'élaboration d'un calendrier de droit de visite basé sur une convention de séparation ou de divorce ;
- Orientation dans des services spécialisés selon les difficultés de l'enfant ou de la famille.

Cette permanence est ouverte pour toute personne ayant une question sur le sujet, à savoir, et de manière non-exhaustive :

- Les jeunes
- Les parents
- Les familles
- Les professionnels travaillant avec des mineurs

**Un entretien à cette permanence ne remplace en aucun cas une éventuelle obligation de signaler ! Selon les informations transmises, les collaborateurs des SSRju peuvent également être tenus par leur obligation de signalement.**

La permanence est organisée en alternance sur les sites des services sociaux de Delémont (Rue de la Jeunesse 1) et de Porrentruy (Rue de la Chaumont 13) et sur rendez-vous, au plus tard dans les cinq jours après la demande, sur le site du Noirmont (Rue des Perrières 1).

À des fins de statistiques à usage interne, un registre des entretiens est tenu.

**Les personnes souhaitant avoir un contact téléphonique ou un rendez-vous sur place à la Permanence-conseil sont invitées à s'annoncer au secrétariat du service social par téléphone au 032 420 78 00.**